

Zeitschrift: Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 94 (1996)

Heft: 7-8

Artikel: Syndrome fœtal alcoolique : ce sont les enfants qui en font les frais

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-950618>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Syndrome foetal alcoolique: ce sont les enfants qui en font les frais

Les malformations de naissance causées par l'alcool sont souvent irréversibles.

Les bébés naissent avec un poids et une taille insuffisants. Dans les cas graves, ils souffrent de problèmes organiques et physiques tels que malformations du coeur, des yeux, des doigts, des organes génitaux externes. Leur petite tête et les traits du visage sont caractéristiques: petites ouvertures des yeux, nez court et épaté, lèvre supérieure plate, étroite et sans sillon. Les enfants présentent des troubles du comportement tels que l'hyperactivité, des difficultés au niveau du langage et de l'apprentissage, des perturbations

de la motricité fine, un retard dans le développement affectif et un handicap mental.

Le syndrome foetal alcoolique peut se manifester de manière à peine perceptible et aller jusqu'à des formes extrêmement graves: depuis les difficultés de concentration qui n'apparaissent généralement qu'à l'âge scolaire jusqu'aux malformations et anomalies dramatiques déjà citées. Beaucoup d'enfants présentent à peu près le même retard dans leur développement

physique et mental; chez d'autres, ce sont soit les faiblesses au niveau mental soit les troubles du comportement qui prédominent.

Lorsqu'ils grandissent, l'affirmation courante des pédiatres selon laquelle «cela s'arrangera avec le temps» se vérifie souvent. En effet, la plupart des anomalies externes, telles que le retard de croissance, la petitesse de la tête s'atténuent avec l'âge. Cependant, les déficiences intellectuelles perdurent presque toujours.

Des études de longue durée effectuées sur des enfants atteints du syndrome foetal alcoolique et suivis d'une manière continue jusqu'à l'adolescence le prouvent. Dix ans plus tard, deux tiers des enfants présentaient un retard ou des troubles mentaux. Plus de 80 pour cent n'ont pas pu suivre une scolarité normale. ▀

L'alcool porte préjudice aux bébés

L'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA), à Lausanne met en garde contre la consommation d'alcool pendant la grossesse.

Lorsqu'une future maman consomme de l'alcool, celui-ci parvient inévitablement à l'organisme de l'enfant à naître par le système sanguin. Si la mère boit beaucoup, le fœtus absorbera également beaucoup d'alcool. Si c'est une femme ayant une consommation chronique, son enfant sera en permanence soumis à l'influence de l'alcool.

Comme le fœtus ne possède pas encore de mécanisme de défense, l'alcool peut entraver son développement de différentes manières, en perturbant la croissance, en provoquant des lésions au cerveau, des malformations organiques et physiques. La gravité de ces lésions dépend de la période durant laquelle la mère absorbe de l'alcool, de la façon dont elle boit, de la quantité d'alcool consommée et de la manière dont le métabolisme élimine l'alcool.

Ce problème est connu du monde scientifique et médical depuis près de trente ans sous le nom de syndrome foetal alcoolique (SFA). Et pourtant, on continue résolument à l'ignorer. On veut éviter d'inquiéter les futures mères et ne pas tempérer leur joie d'être enceintes, estime Richard Müller, directeur de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA). «Par ailleurs, le syndrome foetal alcoolique est considéré comme un problème de minorité spécifique aux femmes», ajoute-t-il.

Mais pour les spécialistes de la prévention, il s'agit d'un problème qui concerne tout le monde. Les hommes aussi, qui incitent souvent leur femme à boire malgré leur grossesse ou qui, en continuant à consommer de l'alcool comme d'habitude, ne les aident pas à renoncer à l'alcool. Une part de responsabilité revient également aux amis, aux connaissances, à la société elle-même qui, en condamnant l'alcoolisme des femmes, les oblige à dissimuler leur consommation d'alcool.

«C'est pourquoi il est très difficile de diagnostiquer le syndrome foetal alcoolique, et les chiffres échappant aux statistiques sont importants», explique Richard Müller. En se basant sur des expériences faites à l'étranger, l'ISPA arrive à la conclusion qu'en Suisse *un nouveau-né sur 200 ou 300 présente des lésions dues à l'alcool.*

Et pourtant, c'est un sujet dont on ne parle pas et qui reste dans une large mesure ignoré aussi bien du public que des milieux spécialisés. Certes, chaque femme sait que la consommation d'alcool pendant la grossesse est néfaste pour le bébé, mais elle ignore en général dans quelle mesure et à partir de quelle quantité.

Ainsi, année après année, sans le vouloir et généralement sans le savoir, de 170 à 250

femmes mettent au monde des enfants ayant le syndrome foetal alcoolique, c'est-à-dire présentant des anomalies souvent graves, voire irréparables dont ils souffriront toute leur vie. ▀

COMMANDE d'abonnement

Je m'abonne pour une année au journal de la **Sage-femme suisse** au prix de Fr. 76.-

Nom:

Prénom:


Adresse:

Tél:

Date:

Signature:

Adresse: Sage-femme suisse
Secrétariat central Flurstrasse 26,
Postfach 647, 3000 Berne 22



Alcool et grossesse: l'opinion des femmes

Une nouvelle enquête nous donne des informations sur un problème trop peu discuté.

En juillet et août 1995, l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) à Lausanne a effectué une enquête téléphonique auprès de 1000 femmes de 18 à 45 ans. Cet échantillon représentatif des femmes vivant en Suisse romande et alémanique a été questionné sur un sujet sensible, la consommation d'alcool durant la grossesse.

Une grande conscience du risque

Au premier coup d'oeil, on ne peut se tromper sur les résultats: en Suisse, les femmes connaissent les risques liés à la consommation d'alcool durant la grossesse. Seul un tout petit demi-pourcent des femmes interrogées estime que l'alcool ne joue aucun rôle dans le développement de l'enfant à naître.

Par contre, l'opinion des femmes sur les risques encourus par le fœtus est divisée: une consommation quotidienne d'alcool est-elle déjà dangereuse ou les abus sont-ils seuls en cause? Un peu plus de la moitié des femmes (52%), dont une majorité en Romandie, pense de manière radicale que la consommation quotidiennes porte préjudice, lorsqu'on est enceinte. Par contre, une petite moitié des femmes (47%), surtout en Suisse alémanique, estime que seuls les excès d'alcool sont dangereux pour l'enfant à naître.

Le comportement ne suit pas toujours la raison

Plus de 550 femmes interrogées avaient déjà été enceintes; elles ont évoqué leur comportement durant cette période, près de 5% d'entre elles ont «pris des boissons alcooliques comme d'habitude et pendant toute la durée de leur grossesse». 7,5% des personnes ont pris de l'alcool au début de leur grossesse, lorsqu'elles ne savaient pas encore qu'elles étaient enceintes, ce qui représente un dilemme particulier. Seules quelques femmes (2%) ne se souvenaient de rien sur leur consommation d'alcool durant la grossesse, et un autre 2,5% ne souhaitait pas se prononcer là-dessus.

En raccourci: 13% des femmes interrogées, soit une femme sur huit s'expose clairement à un risque, et 5% des femmes semble avoir une situation peu claire à l'égard de l'alcool. Elles sont issues de toutes les couches sociales. Pour une partie des femmes, la réalité semble donc être différente que ce que l'opinion générale peut

laisser supposer. Moins d'un tiers de toutes les femmes interrogées (28,5%) ont diminué leur consommation d'alcool durant leur grossesse, et plus de la moitié (54,2%) a renoncé aux boissons alcoolisées. A nouveau ici, la tendance romande s'affirme pour une abstinence totale, alors que les femmes de Suisse alémanique privilégient la diminution de leur consommation.

La limite entre «peu» et «pas du tout»

A la question de savoir où situer la limite acceptable en matière de consommation d'alcool durant la grossesse, les femmes vivant en Suisse sont plutôt larges. Un tiers d'entre elles fixe l'abstinence comme seule norme acceptable. Par contre, 7 femmes sur 10 estiment «qu'un verre de vin ou de bière ne nuit pas, s'il est pris de temps en temps». La même quantité, mais bu quotidiennement est perçue comme sans inconvénients pour seulement 1,5% des femmes interrogées. Une différence statistique est visible dans

Combien d'alcool les femmes consomment-elles en Suisse?

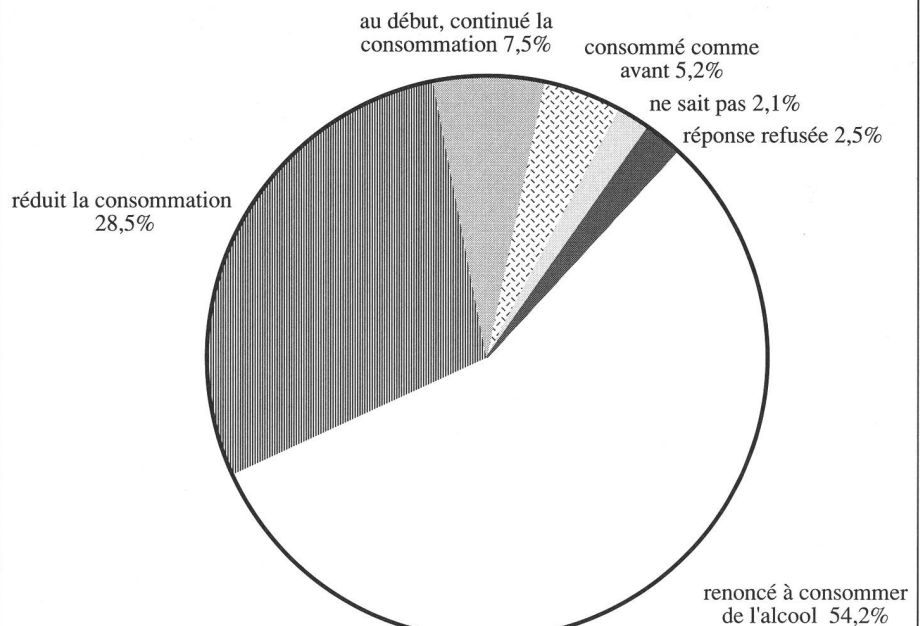
La majorité des femmes ont une consommation raisonnable d'alcool. Plus de 80 pour cent ne boivent absolument pas d'alcool ou moins d'un verre de vin ou de bière par jour. Seules environ 5% des femmes boivent entre 20 et 40 grammes d'alcool pur par jour et à peine 2% plus de 40 grammes chaque jour.

Malgré cela, il existe un potentiel de risque relativement élevé pour les fœtus car, chez les femmes âgées de 18 à 42 ans, on trouve davantage de fortes consommatrices. Dans cette tranche d'âge, environ 65'000 Suissesses absorbent plus de 20 grammes d'alcool pur par jour et 18'000 plus de 40 grammes.

les réponses des femmes jeunes, des personnes actives professionnellement et des étudiantes, ainsi que pour les femmes qui n'ont pas été enceintes; pour ces groupes-là, le principe de renoncement est plus net. C'est avec l'âge et l'expérience de la grossesse qu'augmente la disposition à accepter un verre de temps à autre.

Consommation d'alcool pendant la grossesse

N = 555 femmes de 18 à 45 ans



Ce que veulent les femmes: un appui des hommes dans leur abstinence momentanée

Pour ne pas donner l'impression que la responsabilité du comportement doit être portée uniquement par les femmes, le sondage téléphonique de l'ISPA comportait aussi un bloc de questions relatives au rôle de l'homme. Les réponses sont d'un grand intérêt pour près de 40% des femmes, ce thème est exclusivement

leur affaire. C'est l'opinion majoritaire des femmes suisses alémaniques, des personnes plus âgées et des femmes sans activité professionnelle. Pourtant, 6 femmes sur 10 sont en désaccord avec cet avis. Pour elles, l'homme a un rôle à jouer dans le thème «alcool et grossesse». 85% des femmes estiment que les hommes ne devraient pas leur donner un sentiment de culpabilité, lorsqu'elles boivent un verre de temps en temps. Par ailleurs, 69% des personnes interrogées sont d'avis que «un homme qui boit beaucoup peut nuire aussi à l'enfant à naître». Les femmes ne

sont ainsi pas prêtes à assumer seules la responsabilité du devenir de l'enfant. D'ailleurs, les femmes attendent plus de leur partenaire. A une quasi majorité (93%), elles pensent que «les hommes pourraient les aider à renoncer à l'alcool durant la grossesse, s'ils choisiraient eux-mêmes de moins boire». Les enfants sont conçus à deux; c'est donc aussi, de l'avis même des femmes, un devoir commun d'offrir à l'enfant un bon départ dans la vie. L'arrêt momentané de la consommation d'alcool est à situer dans cette perspective.

Et qu'en pensent les spécialistes?

Existe-t-il une dose sans risque?

Selon une étude européenne, il semble que l'on puisse tolérer une boisson standard par jour, c'est-à-dire 1 dl de vin ou 3 dl de bière. Mais un deuxième verre peut déjà avoir des conséquences pour l'enfant à naître.

Ce fait est confirmé également par des études de grande envergure réalisées en Amérique avec des femmes ayant continué à boire «normalement» pendant leur grossesse, c'est-à-dire 29 g d'alcool pur par jour, ce qui correspond environ à 2 1/2 dl de vin. Les examens effectués sur leurs enfants ont révélé une diminution de 7 points en moyenne de l'intelligence mesurable de ces enfants. Et n'oublions pas que l'intelligence ne représente que l'une des multiples facettes des fonctions du cerveau.

Les plus gravement touchés sont évidemment les bébés de femmes alcooliques. Mais des excès occasionnels peuvent également causer de graves dommages lorsque le fœtus est brusquement soumis à une forte concentration d'alcool.

Cependant, la consommation quotidienne n'est pas le seul élément déterminant quant à l'effet de l'alcool sur l'enfant; la tolérance individuelle à l'alcool de la mère et de l'enfant a aussi son importance. Il n'est donc pas possible de fixer une limite universellement valable au-dessous de laquelle la consommation d'alcool ne présenterait pas de risques.

D'une manière générale, l'alcool est un poison pour l'enfant à naître et beaucoup de

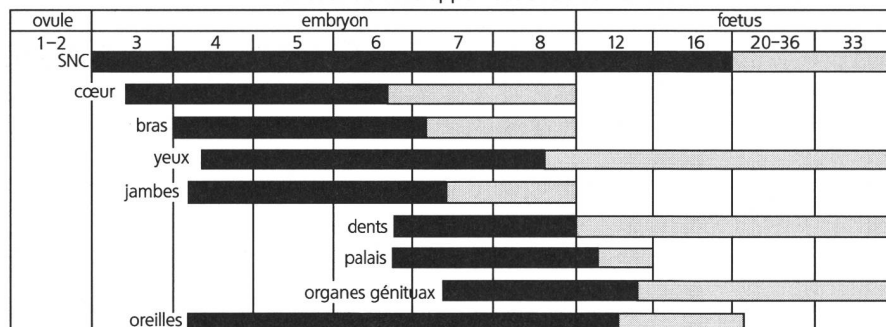
spécialistes recommandent donc, pour plus de sécurité de renoncer totalement à l'alcool pendant la grossesse. Les femmes qui désirent avoir un enfant devraient également être

prudentes dans ce domaine, car souvent il s'écoule quelques semaines avant qu'elles sachent qu'elles sont enceintes.

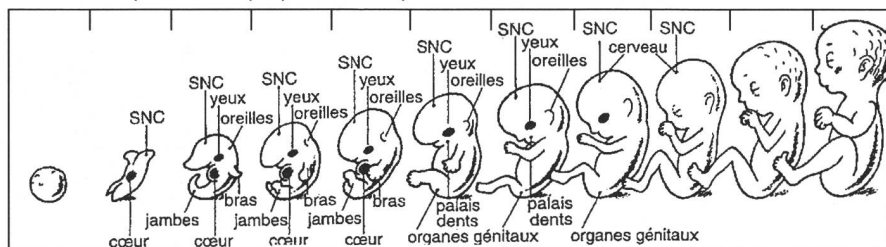
Rédaction: Ilse Flesch, journaliste

Influence de l'alcool sur le développement de l'enfant avant la naissance

Phases de développement en semaines



Les parties du corps présentant le plus souvent des malformations de naissance



Ce schéma illustre les différentes périodes de la grossesse pendant lesquelles l'alcool peut engendrer des anomalies congénitales. La partie noire de la barre indique à quel moment les malformations graves apparaissent chez l'enfant. La partie hachurée de la barre marque les phases de la grossesse pendant lesquelles des dommages physiques ou des malformations de moindre importance peuvent survenir.